



Projet de loi de finance 2019 au MAA

Le Ministre nous a présenté, comme chaque année à cette période, le budget du ministère pour l'année à venir.

Cet exercice présente un écueil certain: le temps. 1h30 pour une présentation suivie d'une prise de parole par chaque organisation syndicale, ce qui laisse peu de place aux échanges. Le tour de table terminé, le Ministre doit partir.

Des bilatérales ont été proposées par le Ministre et la FSU prendra l'attache du cabinet pour y porter ses revendications et approfondir les sujets

Vous pouvez retrouver la présentation du budget sur le site intranet du ministère, plus détaillée que celle qui nous a été faite en réunion et reprenant les trois grandes priorités du ministère.

Un point rapide cependant :

Le Ministre a d'emblée apporté une explication quant à sa baisse apparente de 10% : cela proviendrait du basculement des allègements de charges sociales du secteur agricole vers le PLF de la sécurité sociale et d'un ajustement de la provision pour aléas. Il a ainsi anticipé la première interrogation du SNUITAM-FSU.

Sur les effectifs du ministère

Le **plafond d'emploi 2019 est en baisse de 265 équivalent temps plein travaillé (ETPT)** par rapport au PLF. 2018.

Pour comprendre le calcul de cette baisse il faut savoir que les suppressions d'emplois ne se font pas au 1er janvier d'une année mais au moment où les emplois se libèrent. Du coup une partie des suppressions est intégrée sur l'année N et l'autre sur l'année N+1

Cette baisse inclut donc d'une part l'incidence sur 2019 des suppressions 2018 à hauteur de **- 33 ETPT** et l'effet du schéma d'emploi 2019 de **- 140 équivalent temps plein (ETP)** sur l'année 2019, soit **- 76 ETPT**.

Elle inclut également une **baisse du renfort en personnel non permanent pour la gestion de la politique agricole commune (PAC) dans les SEA à hauteur de - 150 ETPT**. Le budget 2018 avait porté ce renfort à hauteur de 300 ETPT. **Cette baisse paraît comme une correction technique dans le document présenté mais elle ampute bien les effectifs mobilisables sur la PAC en 2019.**

Et elle inclut pour finir la prise en compte sur le budget 2019 d'un ajustement de **- 23 ETPT** lié à la décentralisation du FEADER oubliée en 2018 et un transfert de personnels entrant au MAA à hauteur de **+ 17 ETPT**

Le schéma d'emploi est de -140 en ETP sur 2019 avec des diminutions sur deux programmes, une sur le troisième et une stabilité sur le quatrième :

- **- 50** sur le programme enseignement technique agricole (143)
- **- 130** sur le programme conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (215)
- **+ 40** sur le programme sécurité et qualité sanitaires des aliments
- **0** sur le programme enseignement supérieur et recherches agricoles

Le plafond d'emploi en ETPT par programme action permet de visualiser certaines [baisses sur le programme 215 en 2019, avec](#) :

- pour l'[administration centrale 14 ETPT en moins](#) en personnel permanent et une stabilité des moyens d'ajustement (CDD) à hauteur de 95 ETPT
- et pour les [DRAAF, DAAF et DDTM 116 ETPT en moins](#) en personnel permanent et l'on retrouve les [150 ETPT en moins sur les moyens d'ajustement dédiés aux SEA](#)

Sur les effectifs des opérateurs

- [maintien](#) des effectifs pour l'agence bio ; l'INFOMA et l'ODEADOM
- [augmentation](#) de 53 ETPT sur le périmètre du MAA pour l'ASP
- [baisse](#) de 8 ETPT pour l'ANSES ; de 4 pour le CNPF ; de 29 pour FAM ; de 37 pour l'IFCE ; de 2 pour l'INAO et 80 pour l'ONF

Comme l'explique le document après une phase de consolidation des fusions entre opérateurs, il faut maintenant optimiser et participer à l'effort de maîtrise des effectifs. Tout est dit !. Au total, 127 ETPT sont supprimés chez les opérateurs.

Le SNUITAM-FSU est intervenue sur la problématique des effectifs

Dans son intervention :

[Le SNUITAM-FSU a rappelé](#) la trajectoire des effectifs de l'Etat de - 50 000 ETP sur le quinquennat 2018/2022 qui, si l'on tient compte des créations programmées sur la même période pour la défense, la justice et la sécurité qui devrait s'élever à 18 000 ETP, impactera les ministères non prioritaires. Ce sont en effet 68 000 ETP qu'il faudrait supprimer dans les autres ministères. La cour des comptes estime que cela conduirait à amputer ces ministères de 25% de leur effectif.

[Le SNUITAM-FSU a exprimé](#) sa forte inquiétude au vu des suppressions effectuées sur 2018 et celles programmées sur 2019, environ 5000 ETP pour la fonction publique d'Etat, qui laisse présager les conséquences désastreuses de la mise en oeuvre d'AP 2022 sur les effectifs et donc sur les agents dans les prochaines années. Pour la FSU, aucun doute c'est un tsunami qui va déferler sur la fonction publique.

[Le SNUITAM-FSU a rappelé](#) que les services sont déjà exsangues, à l'os, que les agents sont las de toutes les réformes qui détériorent leurs conditions de travail, que ces politiques du toujours moins pour faire plus ont des conséquences sur la santé des agents .

[Le SNUITAM-FSU a noté](#) l'augmentation des effectifs sur le programme 206 et la priorité donnée à la sécurité sanitaire des aliments. Elle a regretté cependant la présentation de celle-ci en lien avec un renfort des contrôles nécessité par le brexit , approche insuffisante au vu du manque de contrôles qui conduit de plus en plus souvent à des crises sanitaires et accentue la méfiance des consommateurs. Une approche plus volontariste était nécessaire (comme l'a déclaré le DGAL lors de son audition par la commission d'enquête de l'assemblée nationale sur l'affaire Lactalis, la périodicité d'inspection d'un restaurant d'une fois tout les 15 ans n'est pas acceptable) De plus le choix fait dans le cadre d'action publique 2022 de renforcer le programme 206 via des moyens tirés du paiement d'une taxe ou redevance par les professionnels pose deux problèmes : d'une part il s'agit là de faire payer l'utilisateur qui en tire bénéfice pour l'export reléguant au second plan les risques sur la santé et d'autre part nous n'avons aucune visibilité sur le pas de temps nécessaire pour la mise en place de ce dispositif ni sur l'augmentation annuelle des effectifs générée par celui-ci.

[Le SNUITAM a souhaité](#) que le ministre confirme qu'il n'y aurait pas de nouvelles délégations de contrôles. En effet, la circulaire d'organisation territoriale de l'Etat conforte la mission de sécurité sanitaire des aliments mais le petit couplet qui suit sur les contrôles pose interrogation. Le ministre a affirmé qu'il n'y aurait pas de nouvelles délégations, les externalisations de missions qui devaient l'être ont déjà été effectuées.

Le SNUITAM-FSU a noté la diminution des effectifs sur le programme 215 qui depuis déjà de nombreuses années porte l'effort des suppressions d'emploi et a interrogé le Ministre sur la baisse des moyen en CDD pour les SEA. Dans sa présentation, il mettait en avant les 150 ETPT restant en renfort, omettant de préciser que sur 2018 il y en avait 300. Les effectifs de l'ASP augmentent, par contre, de 53 ETPT pour le renfort des contrôles PAC.(une interrogation cependant sur la nature de ces ETPT :personnel permanent ou CDD ?) La réponse du Ministre est restée floue ! Pas certain que les SEA apprécient.

Sur les mesures catégorielles

Un budget de 8,4 M€ dont :

- 5,4 M€ s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre de PPCR qui nous vous le rappelons à glissé d'une année pour toutes les mesures restant à venir. Il s'agit ainsi, de mettre, entre autres, en application les mesures prévues à l'origine sur 2018.
- 3 M€ sont budgétées au total. Mais pour certaines mesures dont les 2 plans de requalification, l'un de C et en B pour faire suite à celui qui s'achève et l'autre de B en A, que toutes les organisations syndicales revendiquent, l'administration nous a indiqué que les discussions avec la fonction publique et le budget allaient débutées. Comprendre que rien n'est assuré.

Le SNUITAM-FSU insiste sur la nécessité de mettre en place ces plans de requalification. Nous rappelons que agents de catégorie C effectuent déjà, pour la plupart dans notre ministère, des fonctions du niveau de la catégorie B. Quant aux agents de catégorie B, le nombre de possibilités de passages ,en A est loin de répondre aux besoins, ni à l'élévation des qualifications des agents.

Le SNUITAM-FSU insiste sur la nécessité pour la fonction publique d'avancer sur le dossier des inversions de carrière qui se font jour lors des passages de C en B afin que les agents en tire un bénéfice sur leur déroulement de carrière sans fausse note les obligeant parfois à renoncer.

Pour le reste nous vous laissons découvrir le document de présentation aux organisations syndicales du PLF 2019 que vous trouverez en pièce jointe sur le même article.

Le temps imparti ne nous a pas permis d'intervenir sur tous les points, c'est pourquoi, profitant de la présence du Ministre, il nous a paru opportun de nous en tenir aux effectifs et à AP 2022. Les autres sujets sont abordés et nos revendications portées dans les différentes instances ou nous siégeons par nos représentants (action sanitaire et sociale, formation).

Une information cependant : la demande des organisations syndicales pour la mise en place d'une prestation d'aide à la scolarité a été entendue; Le Ministre l'a annoncée.